

COMMUNE DE HEIMSBRUNN
**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HEIMSBRUNN
DE LA SÉANCE DU 13 MAI 2024**
**Séance ordinaire du lundi 13 mai 2024
dans la salle des Séances de la Commune de Heimsbrunn**

Nombre de membres du Conseil Municipal élus : **15** Nombre de Conseillers présents : **12**
 Nombre de Conseillers en fonction : **15** Nombre de Conseillers absents : **3**

Séance présidée par Monsieur Jean-Paul MOR, Maire de Heimsbrunn
PRÉSENTS :

- Monsieur Jean-Paul **MOR**, **Maire**
- Madame Claudia **SIEDLACZEK**, Monsieur Philippe **ALBERTI**, Madame Elisabeth **PFLIEGER**, Monsieur Vincent **KELLER**, **Adjoints**
- Monsieur André **KELLER**, Monsieur Patrick **NITECKI**
- Madame Edith **KNECHT**
- Monsieur David **SPENLINHAUER**
- Madame Karine **OLLAGNIER**
- Monsieur Xavier-Noël **CULLMANN**
- Madame Claire **BAQUÉ**

ABSENTS EXCUSÉS :

- Monsieur Robert **CASTAGNET**
- Madame Antoinette **SCHMELTZ**
- Madame Jessica **BAUDRY**

PROCURATIONS :

- Monsieur Robert **CASTAGNET** à Monsieur Vincent **KELLER**
- Madame Antoinette **SCHMELTZ** à Monsieur Philippe **ALBERTI**
- Madame Jessica **BAUDRY** à Monsieur Patrick **NITECKI**

SECRETARIAT ASSURÉ PAR :

- Madame Claudia **SIEDLACZEK**
- Monsieur Philippe **ALBERTI**

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 heures et souhaite la bienvenue aux membres présents du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'ajout d'un point à l'ordre du jour :
Point n° 6 : Convention d'assistance à Maître d'Ouvrage pour le projet de mise aux normes (accessibilité, thermique, sécurité incendie) de l'école élémentaire
Aucune objection n'est émise au rajout de ce point.

Ordre du jour :

- 1 – Désignation du Secrétaire de séance
- 2 – Approbation du procès-verbal de la séance du 28 mars 2024
- 3 – SIAEP – Convention de prestations de services concernant les poteaux d'incendie
- 4 – Participation au coût du transport Soléa pour les jeunes de Heimsbrunn
- 5 – Informations sur les délégations consenties au Maire
- 6 – Convention d'assistance à Maître d'Ouvrage pour le projet de mise aux normes (accessibilité, thermique, sécurité incendie) de l'école élémentaire
- 7 – Divers

POINT 1 – DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur le Maire explique qu'en application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne au début de chaque séance un membre pour remplir les fonctions de secrétaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Après en avoir délibéré
À L'UNANIMITÉ**

- **désigne** Madame Claudia **SIEDLACZEK** pour remplir les fonctions de secrétaire
- **désigne** Monsieur Philippe **ALBERTI** pour remplir les fonctions d'auxiliaire.

**POINT 2 – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU 28 MARS 2024**

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 258 mars 2024 a été remis à chaque conseiller.

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Après en avoir délibéré
À L'UNANIMITÉ**

- **approuve** le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du **28 mars 2024**
- **signe** le registre des délibérations

POINT 3 – SIAEP - CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES CONCERNANT LES POTEAUX D'INCENDIE

**Cette délibération annule et remplace la délibération du 14 décembre 2023
reçu en Préfecture le 19 décembre 2023**

Monsieur Vincent **KELLER**, adjoint, rappelle que lors de la séance du 14 décembre 2023, le Conseil Municipal avait été décidé de signer une convention de mandat concernant les poteaux d'incendie.

Après la réunion du Comité Directeur du SIAEP de Heimsbrunn et environs en date du 03 avril 2024, il convient de signer une convention de prestations de services et non de mandat.

L'acquisition, la mise en place, les réparations et l'entretien des poteaux incendie est une compétence de la commune.

Cependant, pour permettre aux communes membres du SIAEP de Heimsbrunn et environs de bénéficier de meilleurs tarifs, le syndicat a été missionné pour souscrire un marché d'ensemble.

Le SIAEP de Heimsbrunn et environs n'étant pas propriétaire des poteaux d'incendie dans la mesure où ils sont refacturés aux communes concernées, il est nécessaire de passer une convention de prestations de services entre le syndicat et chaque commune membre.

Cette convention a pour objet, conformément aux dispositions L.5215-27 et L.5211-56 du Code Général des Collectivités Territoriales de confier au SIAEP de Heimsbrunn et environs, qui l'accepte, le soin de réaliser cette opération au nom et pour le compte de la Commune dans les conditions fixées ci-après :

- le programme est l'acquisition, le renouvellement, la réparation ou l'entretien de poteaux d'incendie
- l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération est déterminée pour 1 an et modifiable chaque année par avenant dans la limite de 3 ans après la signature de cette convention. Cette enveloppe s'élève à 20 000 € TTC maximum.
Dans le cas où, au cours de la mission, il fait apparaître une nécessité d'apporter des modifications au programme ou à l'enveloppe financière prévisionnelle, un avenant à la présente convention devra être conclu avant toute mise en œuvre de ces modifications
- la passation de cette convention de prestations de services suppose que le programme et l'enveloppe financière prévisionnelle aient été définis préalablement. Ces deux éléments sont ainsi contractualisés, le premier s'engageant notamment à assurer le financement à hauteur de l'enveloppe financière prévisionnelle, et le second s'engageant à réaliser l'opération conformément au programme et dans la limite impérative de l'enveloppe financière prévisionnelle. Toute modification de l'un de ces deux éléments fondamentaux devra donner lieu à un avenant formalisant l'accord des parties sur les modifications
- le SIAEP Heimsbrunn et environs s'engage à assurer le financement de l'opération selon un devis préalablement visé et accordé par lui-même et par la personne de la Commune habilitée à suivre l'exécution de la convention.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré

À L'UNANIMITÉ

- **approuve** la passation de convention de prestations de services précitée avec le SIAEP de Heimsbrunn et environs (ci-annexée)

- **autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document inhérent à cette convention

**POINT 4 – PARTICIPATION AU COÛT DU TRANSPORT SOLÉA
POUR LES JEUNES DE HEIMSBRUNN**

Madame Elisabeth **PFLIEGER**, adjoint, explique que dans le but de favoriser le transport des jeunes et promouvoir l'accès aux transports en commun, il est proposé à l'assemblée de prendre en charge, à compter de la rentrée 2024/2025, 50 % du coût de l'abonnement annuel « moins de 26 ans » pour les jeunes de Heimsbrunn jusqu'à leur 18^{ème} année.

Pour ce faire, SOLÉA pour le compte de Mulhouse Alsace Agglomération (m2A), a rédigé une convention de participation financière qui fixe les modalités pratiques des opérations de distribution et de facturation.

Afin de faciliter les démarches des familles ou tuteurs, il est proposé que SOLÉA puisse commercialiser directement à travers ses différents canaux de ventes (agence commerciale, E-boutique, compte mobilité et par correspondance) aux bénéficiaires un abonnement à prix réduit, correspondant à la part restante à la charge des familles ou tuteurs. La Commune prend en charge la part restante du prix public des abonnements distribués. SOLÉA facture directement le solde restant dû à la Commune.

À titre d'information, le coût global de l'opération pour l'année 2024 est estimé à 7.960,- € soit 80 abonnements (Coût de l'abonnement annuel 199,00 €)

Une copie du projet de cette convention a été remise à chaque conseiller

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré

À L'UNANIMITÉ

- **approuve** la convention de participation financière ci-annexée

- **autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention et tous documents inhérents à cette convention

- **dit** que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2024

POINT 5 - INFORMATIONS SUR LES DÉLÉGATIONS CONSENTIES AU MAIRE

Dans le cadre des délégations qui lui ont été conférées par délibération du 22 juin 2020 Monsieur le Maire informe les Conseillers qu'il a signé les devis suivants :

Entreprise	Objet	Montant T.T.C
GALOPIN	Entretien toiture végétalisée salle festive	2 961,89 €
BG-SAFETY	Matériel pompiers	6 150,84 €
MAISON COLLINET	Habillement pompiers	5 384,53 €
GD SERVICES	Remplacement lavabo par un meuble vasque logement 2 ^{ème} étage mairie	943,25 €
GALOPIN	Vérification ligne de vie toiture salle festive	1 083,74 €
AGRIVALOR	Ecorces de résineux	2 335,60 €
FRICK SERVICES	Entretien terrain foot : passage d'un décompacteur	2 016,00 €
MORITZ	Réfection rue des Chevreuils	27 112,80 €
REGIONETTOYAGE	Nettoyage des surfaces vitrées Pôle médical	588,00 €
AC EMERAUDE	Bennette galvanisée	798,96 €
ANTHONY Magicien	Spectacle fête de Noël 2024 écoles	1 002,25 €
HUNSINGER	Cylindres avec molettes, meuble pour centrale d'alarme, réglage de portes	7 213,20 €
LORRACH	Tee-shirts « Journée citoyenne »	832,80 €
LES JARDINS DE BURNHAUPT	Plantations (géranium, bégonia, ...)	1 287,44 €
EUROFAÇADE	Ravalement de façades de la Mairie	59 205,30 €
MORITZ	Travaux rue de Belfort (avaloirs et fil d'eau)	38 685,60 €
FRICK SERVICES	Entretien terrain foot : fourniture et mise en place engrais désherbants	1 176,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **prend acte** de ces décisions

POINT 6 – CONVENTION D'ASSISTANCE À MAÎTRE D'OUVRAGE POUR LE PROJET DE MISE AUX NORMES (ACCESSIBILITÉ, THERMIQUE, SÉCURITÉ INCENDIE) DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Monsieur le Maire explique que la toiture de l'école élémentaire nécessite d'urgents travaux de rénovation et il est indispensable à présent de mettre l'ensemble du bâtiment aux normes.

Afin de mener à bien ces travaux, les services de l'ADAUHR ont été sollicités en vue d'une mission d'assistance à maître d'ouvrage portant sur le projet de mise aux normes (accessibilité, thermique, sécurité incendie avec l'aménagement d'une sortie de secours à l'étage) de l'école élémentaire et installation de panneaux photovoltaïques en toiture.

Le contenu de la mission est la suivante :

TRANCHE FERME

PHASE 1 – ÉTUDE DE PROGRAMMATION

- Mise en place et animation d'un comité de pilotage
- Analyse des caractéristiques réglementaires et techniques
- Expression des objectifs, besoins et enjeux
- Élaboration du programme technique détaillé comprenant :
 - La synthèse des objectifs, besoins et enjeux
 - Le concept programmatique de l'équipement
 - Les données sur les fonctions et activités
 - L'état des surfaces intérieures et extérieures
 - Les contraintes et exigences générales
 - Les propositions de schémas relationnels par niveau, appuyés par des simulations graphiques
 - Les prescriptions techniques particulières et architecturales
 - Les prescriptions environnementales et de développement durable relatives au projet
 - Une évaluation du coût de l'opération
 - Un planning prévisionnel de l'opération
- Concertation des utilisateurs
- Animation d'une réunion de présentation

PHASE 2 – ORGANISATION DE LA CONTRACTUALISATION AVEC L'ÉQUIPE DE CONCEPTEURS (MAPA 2 TOURS)

- Assistance pour les étapes de sélection du maître d'œuvre adaptée au type de procédure et au contexte de l'opération
 - Mise en place de la procédure
 - Analyse des candidatures et animation de la réunion de sélection des candidats admis à remettre une offre
 - Visite du site en présence du Maître d'Ouvrage et des candidats retenus
 - Analyse des offres et animation d'une réunion de désignation du ou des candidats admis à négocier
- Assistance à l'organisation des négociations réglementaires entre le pouvoir adjudicateur et les concurrents admis à négocier par celui-ci
- Assistance à l'établissement des pièces constitutives du marché de maîtrise d'œuvre et formalisation du marché

PHASE 3 – ASSISTANCE POUR LE CHOIX ET LE SUIVI DES PROCÉDURES DE SÉLECTION DES ORGANISMES EXTÉRIEURS

- Assistance à la consultation des partenaires obligatoires : Contrôleur Technique (CT), Coordonnateur en matière de Sécurité et Protection de la Santé (SPS), Ordonnancement et Pilotage du Chantier (OPC), Système de Sécurité Incendie (SSI)... et élaboration des documents de consultation, analyse des offres, assistance à la définition et à la mise au point du marché
 - Élaboration des documents de consultation, analyse des offres
 - Assistance à la définition et à la mise au point des marchés des intervenants susvisés et formalisation du marché

TRANCHE OPTIONNELLE

PHASE 1 – ASSISTANCE ET SUIVI DES ÉTUDES D'ADÉQUATION PROGRAMME-PROJET (APS-APD)

- Participation aux réunions d'adéquation du projet avec le Programme (phases Diagnostic et Esquisse)
- Participation aux réunions de mise au point du projet (Avant-Projet Sommaire) et élaboration de l'Avant-Projet Définitif
- Remise d'un rapport en phase d'Avant-Projet Définitif
- Rédaction du projet de délibération de l'Avant-Projet Définitif

Le montant récapitulatif de la mission se décompose de la façon suivante :

TRANCHE FERME

- Phase 1 :	7.705,- € Hors Taxes
- Phase 2 :	5.880,- € Hors Taxes
- Phase 3 :	2.260,- € Hors Taxes

MONTANT TRANCHE FERME 15.845,- € Hors Taxes

TRANCHE OPTIONNELLE

- Phase 1 :	4.815,- € Hors Taxes
-------------	----------------------

MONTANT TRANCHE OPTIONNELLE 4.815,- € Hors Taxes

TOTAL DE LA MISSION 20.660,- € Hors Taxes

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Après en avoir délibéré
À L'UNANIMITÉ**

- **approuve** la convention d'Assistance à Maître d'Ouvrage pour le projet de mise aux normes (accessibilité, thermique, sécurité incendie) de l'école élémentaire par l'Agence Départementale d'Aménagement et d'Urbanisme du Haut-Rhin (ADAUHR) dans le détail ci-dessus énuméré

- **autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document afférent au projet ci-dessus énuméré.

POINT 7 – DIVERS

7.1 Monsieur le Maire informe les conseillers que l'engagement de vente de la parcelle section 39 n° 160 au lieudit « Gerenlaender », a été signé avec les propriétaires au bénéfice de la Commune.

7.2 Monsieur le Maire communique aux conseillers les dates suivantes :

- **25 mai** : Journée Citoyenne
- **31 mai** : Safety Night organisée par les Sapeurs-pompiers de Heimsbrunn
- **08 juin** : Gala des Majorettes de Burnhaupt
- **30 juin** : Messe pour le centenaire du baptême des cloches organisée par le Conseil de Fabrique

7.3 Monsieur le Maire félicite Monsieur Xavier **CULLMANN** pour la bonne organisation du festival POKHEIMON, qui a été un franc succès.

Monsieur Xavier **CULLMANN**, remercie les membres du conseil municipal qui ont œuvré à la réussite de cette manifestation et indique que la remise du chèque à l'Association « ALINE SOURIT À LA VIE » aura lieu le 05 juillet 2024 à 18h 30 à l'Espace GEREN

Plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 19 heures 36 minutes.

Copie conforme, le 15 mai 2024

La secrétaire de séance :



Claudia SIEDLACZEK

Le Maire :



Jean-Paul MOR